



Vol de produit cosmétique en parfumerie

Par **vesvre didier**, le **17/03/2018 à 16:45**

Bonjour, je ne suis pas très fier de ce que je vais vous relater
je me suis fait prendre en flagrant délit de vol dans une parfumerie pour un montant de 58€.
le magasin a fait venir la police (qui m'a interrogé et pris mon identité) et va porter plainte.
j'ai proposé de régler les produits mais le magasin n'a pas voulu
je souhaiterais savoir ce que je risque sachant que c'est la première fois que je commets un tel
acte .
merci

Par **jodelariege**, le **17/03/2018 à 19:44**

bonjour ; voici la loi et les peines maximales...
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1523>

après vous tapez sur votre ordinateur "vol à l'étalage" et vous aurez des centaines de milliers
d'exemple comme le votre..

Par **Visiteur**, le **17/03/2018 à 21:15**

Bsr,
Oui, et parmi tous ces exemples, vous remarquerez que pour une grande majorité, c'est la
première fois !

Par **jodelariege**, le **17/03/2018 à 21:23**

bonsoir pragma ,
et je rajoute : qu'est ce qu'ils regrettent!....après avoir été pris..